

LES CONDITIONS d'accès

Pour trouver le type de volontariat qui correspond à votre âge et vos compétences, France Volontariat a récapitulé dans ce tableau les conditions d'accès aux différents dispositifs. Le guide de la mobilité internationale de l'enseignement agricole 2021, créé par France Volontariat avec le RED (Réseau éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) précise aussi d'autres dispositifs, notamment en lien avec l'enseignement agricole.

INTITULÉ	DURÉE	ÂGE	CONDITIONS
VOLONTARIAT D'INITIATION ET D'ÉCHANGE			
Chantiers internationaux	Entre 15 jours et 1 mois	à partir de 16 ans	Pas uniquement dédié au domaine de la construction ou de la restauration ; peut être également culturel, artistique, éducatif...
Programme Ville Vie Vacances / Solidarité Internationale (VVV/SI) et Jeunesse Solidarité Internationale (JSI)	15 jours 3 sem. min. en été	15 - 25 ans	Groupe de 4 à 16 jeunes de 15 à 25 ans. Être fortement impliqué dans le projet.
Service Civique	Entre 6 et 12 mois	16 - 25 ans	De nationalité d'un des pays de l'U.E. ou résident régulier ou ressortissant d'un pays où sont affectés des volontaires français. Sans condition de diplôme.
VOLONTARIAT DE COOPÉRATION, D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION HUMANITAIRE			
Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)	12 mois min. Durée cumulée max : 6 ans	> 18 ans	Sans condition de nationalité. Compétences spécifiques liées au projet de l'association.
VOLONTARIAT D'ÉCHANGE ET DE COMPÉTENCE			
Congé de solidarité	Entre 15 jours et 1 mois	> 18 ans	Ouvert à tous mais en majorité des salariés. Certaines missions peuvent nécessiter des compétences spécifiques.
Congé de solidarité internationale	Entre 1 et 6 mois	> 18 ans	Salarié ; 12 mois d'ancienneté minimum.
Volontariat sénior Retraité bénévole	Entre 15 jours et 12 mois	> 18 ans	Pré-retraité ou retraité. Compétences spécifiques liées au projet de la structure d'envoi.
AUTRES VOLONTARIATS DE SOLIDARITÉ			
Corps Européen de Solidarité (CES)	De 2 à 12 mois	18 - 30 ans	Résident d'un des pays de l'UE ou d'un des pays partenaires. Sans condition de diplôme. <i>Les projets de solidarité concernent uniquement les Etats membres de l'UE.</i>
Volontariat des Nations Unies (VNU)	24 mois	> 25 ans	Diplômé d'études supérieures, expérimenté, compétences linguistiques.
Volontariat International de la Francophonie (VIF)	12 mois	21 - 34 ans	Majeur dans son pays ; diplômé d'études supérieures. De nationalité de l'un des 56 Etats ou Gouvernements membres de la Francophonie.
Volontariat européen d'aide humanitaire EU Aid Volunteers	De 1 à 18 mois	> 18 ans	R ressortissant d'un pays de l'UE et d'autres pays européens. Pour un volontariat junior : moins de 5 ans d'expérience dans l'aide humanitaire. Senior : plus de 5 ans d'expérience dans l'aide humanitaire.
AUTRES VOLONTARIATS INTERNATIONAUX, HORS CHAMPS DE LA SOLIDARITÉ			
Volontariat International en Entreprise / Administration (VIE / VIA)	Entre 6 et 24 mois	18 - 28 ans	Jeune diplômé de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'UE.

Source : France Volontaires

PRISE EN CHARGE

STRUCTURES & CONTACT

Prise en charge partielle ou totale par le volontaire (billet d'avion, hébergement, assurance, nourriture, déplacement...).

Associations proposant des chantiers, notamment les membres de Cotravaux (Solidarités Jeunesses, Jeunesse et Reconstruction, Concordia, etc.) : www.cotravaux.org

Cofinancement du projet par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (entre 2 000 à 7 500 €) et par les jeunes.

Associations françaises parrainées par une association de solidarité internationale reconnue par l'Etat.
FONJEP : www.fonjep.org

L'Etat prend en charge : indemnité mensuelle, couverture sociale, assurance vieillesse, congés, formation...
Prestation complémentaire de l'organisme d'accueil.

Organismes sans but lucratif ou personnes morales de droit public français agréés par l'Etat de type : associations, collectivités locales, établissements publics. ... Agence du Service Civique : www.service-civique.gouv.fr

L'association prend en charge : indemnité mensuelle, couverture sociale, assurance vieillesse, congés, formation, indemnité de réinstallation, appui au retour... (subvention d'Etat pour couvrir certains frais).

29 associations agréées par le MEAE : www.diplomatie.gouv.fr
France Volontaires : www.france-volontaires.org
CLONG : www.clong-volontariat.org FONJEP : www.fonjep.org

Prise en charge partielle ou totale par l'entreprise ou par le volontaire.

France Volontaires : www.france-volontaires.org
Planète Urgence : www.planete-urgence.org (°Congé solidaire)

Prise en charge partielle ou totale par le salarié.

Associations de solidarité internationale agréées.

Selon les moyens de l'association et des partenaires du projet, prise en charge possible : frais de déplacement, assurances, logement, nourriture.

Associations françaises :
GREF : www.gref.asso.fr AGIRabcd : www.agirabcd.org
ECTI : www.ecti.org

Indemnité de subsistance qui couvre les frais de voyage (en grande partie), le logement, la nourriture, de l'argent de poche et une assurance médicale.

Agence Erasmus+ France Jeunesse et sport : <http://erasmusplus-jeunesse.fr/>
Site dédié au Corps européen de solidarité en France (opérationnel en 2019) : www.corpseuropeensolidarite.fr

Pour les projets de solidarité, l'aide financière maximale est de 500€ par mois.

Pour participer, les jeunes doivent s'enregistrer sur le portail du Corps européen de solidarité : https://europa.eu/youth/solidarity_fr

Allocation frais d'installation, indemnité mensuelle, assurance, frais de déplacement, congés, allocations frais de réinstallation...

Partenaires du programme VNU (ONG internationales, gouvernements, agence des Nations Unies, etc.) : www.unv.org/fr

Billet d'avion aller et retour, formation au départ, indemnité mensuelle, assurance santé et rapatriement, appui au retour.

Organisation Internationale de la francophonie : www.francophonie.org

France Volontaires : www.france-volontaires.org

Allocation de subsistance, formation, frais de voyage, logement, assurance, allocation de réinstallation.

Commission européenne : https://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid_fr

https://eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers_fr

L'organisation prend en charge : indemnité mensuelle, couverture sociale, congés, formation...

Entreprises agréées par l'Etat ou administrations françaises sous tutelle de l'Etat. Civiweb : www.civiweb.com
Business France : <https://www.businessfrance.fr/vie-home>